



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

13.09.2019

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement

Information

Abandon de la procédure d'approbation des zones de danger d'inondation du Rhône mises à l'enquête publique le 3 juin 2011

Par décision du 5 août 2019 le Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE), rend notoire que le projet d'approbation des zones de danger d'inondation du Rhône mis à l'enquête publique le 3 juin 2011 sur tout le territoire concerné, c'est-à-dire auprès des communes suivantes: Agarn, Ardon, Ausserberg, Baltschieder, Bellwald, Bister, Bitsch, Blitzingen (nouvellement: Goms), Brig-Glis, Bürchen, Chalais, Chamoson, Charrat, Chippis, Collombey-Muraz, Collonges, Conthey, Dorénaz, Eggerberg, Ernen, Evionnaz, Fiesch, Fully, Gampel-Bratsch, Grafschaft (nouvellement: Goms), Grengiols, Grône, Isérables, Lalden, Lax, Leuk, Leytron, Martigny, Massongex, Monthey, Mund (nouvellement: Naters), Mörel-Filet, Münster-Geschinen (nouvellement: Goms), Naters, Nendaz, Niedergesteln, Niederwald (nouvellement: Goms), Obergoms, Port-Valais, Raron, Reckingen-Gluringen (nouvellement: Goms), Riddes, Riederalp, Saillon, Salins (nouvellement: Sion), Saxon, Sierre, Sion, Steg-Hohtenn, Saint-Léonard, Saint-Maurice, Termen, Turtmann, Unterbäch, Vernayaz, Vionnaz, Visp, Vouvry, Vétroz, est abandonné.

Les citoyens sont rendus attentifs au fait que, conformément à l'art. 18 de l'ordonnance cantonale sur l'aménagement des cours d'eau du 5 décembre 2007, les cartes de danger d'inondation du Rhône restent applicables, même en l'absence de zones de dangers approuvées.

Le DMTE annonce également que, conformément à l'art. 17 al.1bis et 1ter de la loi cantonale sur l'aménagement des cours d'eau du 15 mars 2007 entré en vigueur le 1er mai 2019, les zones de danger du Rhône feront à nouveau l'objet de mises à l'enquête publique, mais par secteurs et de manière échelonnée. Les opposants seront invités à formuler leur éventuelle opposition dans le cadre de ces procédures.

Sion le 10 septembre 2019